

Gains des femmes/ gains des hommes

Diane Galarneau et Louise Earl

Depuis l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et l'augmentation de leur niveau de scolarité, la comparaison des gains des femmes et des hommes fait l'objet d'un grand intérêt. C'est pourquoi Statistique Canada publie un nombre considérable de données relatives à cette préoccupation. L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), qui estime le revenu annuel des individus et des familles, constitue la source la plus fréquemment utilisée (voir *Sources des données*). Depuis 1997, l'Enquête sur la population active (EPA) permet elle aussi de comparer les revenus des femmes et des hommes, et ce, sur une base mensuelle.

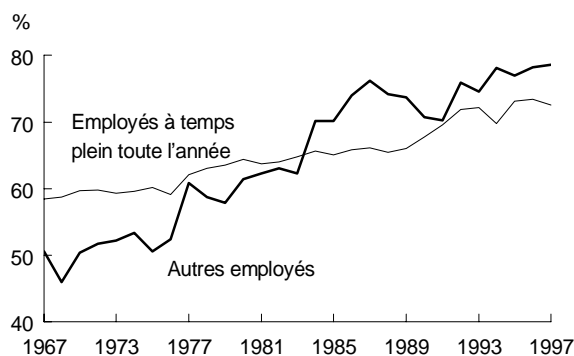
Le but de cet article est de familiariser le lecteur avec cette nouvelle mesure des gains relatifs basée sur l'EPA et de la comparer à celle produite par l'EFC. Il explique aussi les raisons justifiant l'écart important qui existe entre les deux mesures. En 1997, le ratio des gains des femmes et des hommes produit par l'EFC s'établissait à 72,5 %; celui de l'EPA était à 82,3 % (voir annexe 1 pour des informations sur la qualité des données).

Ratios de l'EFC

Depuis 1951, l'EFC recueille des informations sur les revenus annuels des individus et des familles selon la source. Depuis 1967, ces données sont publiées selon le sexe, ce qui permet de comparer les gains des hommes et des femmes. Les gains englobent les salaires et traitements et les revenus d'un emploi autonome. Deux principaux ratios de gains sont produits par l'EFC, l'un portant sur l'ensemble des personnes gagnant un

Diane Galarneau travaille au sein de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4626 ou à galadia@statcan.ca. Louise Earl travaille au sein de la Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique. On peut la joindre au (613) 951-2880 ou à earllou@statcan.ca.

Graphique : Les ratios de gains femmes-hommes ont régulièrement augmenté pendant 30 ans.



Source : Enquête sur les finances des consommateurs
Nota : Les années comprises entre 1967 et 1973 sont les suivantes : 1969, 1971 et 1972.

revenu d'emploi (quel que soit leur régime de travail), et l'autre, sur les gens qui travaillent à temps plein toute l'année.

Le premier ratio porte sur les personnes qui ont travaillé contre rémunération de 1 à 52 semaines durant l'année, à raison d'au moins 1 heure par semaine. Les gains annuels varient donc grandement d'un travailleur à l'autre, principalement en raison de la différence de leur volume de travail.

Afin de tenir compte de cette différence, l'EFC fournit également un ratio des gains portant uniquement sur les personnes travaillant à temps plein toute l'année (c'est-à-dire celles qui travaillent de 49 à 52 semaines pendant l'année, «surtout»¹ 30 heures ou plus par semaine). Les individus de ce groupe sont plus homogènes en ce qu'ils sont moins susceptibles de varier leur horaire de travail durant l'année.

Un ratio portant sur les «autres» travailleurs² (à temps plein ou partiel pendant une partie de l'année ou à temps partiel toute l'année) est également disponible. Comme dans le cas du premier ratio, le volume de travail annuel de ce groupe varie facilement d'une personne à l'autre. Il peut également varier pour la même personne au cours d'une année. La comparaison des gains annuels de ce groupe réfère donc à un grand éventail d'horaires et d'heures annuelles de travail³. Leur ratio évolue d'ailleurs en dents de scie dans le temps (graphique).

Ce dernier ratio offre peu d'information sur le différentiel des gains des femmes et des hommes, puisqu'il ne tient pas compte du volume de travail. De même en est-il du ratio portant sur l'ensemble des travailleurs, puisqu'il est en partie constitué de celui des «autres» travailleurs.

Le ratio de l'EFC qui comporte le plus d'information est donc celui qui porte sur les travailleurs à temps plein toute l'année. Ce dernier a augmenté de 58,4 % en 1967 à 72,5 % en 1997.

Ratio de l'EPA

Depuis 1997, l'EPA comporte des questions sur les salaires et traitements habituels des employés à leur emploi principal⁴. Cela ne comprend pas la rémunération des heures supplémentaires ni les salaires reçus pour un ou plusieurs emplois secondaires, salariés ou autonomes⁵. Cette nouvelle information permet de calculer des ratios de salaires des femmes et des hommes sur une base mensuelle ou annuelle. Dans cet article, les ratios provenant de l'EPA sont basés sur les salaires *horaires*. En 1997, le ratio femmes-hommes des taux de salaires horaires moyens pour l'année pour l'ensemble des employés atteignait 82,3 %, c'est-à-dire dix points de pourcentage de plus que le ratio de l'EFC portant sur les travailleurs à temps plein toute l'année, ce qui représente une différence considérable.

Ratios différents selon la source

Plusieurs facteurs peuvent expliquer un tel écart. Premièrement, les populations couvertes sont différentes. Le ratio de l'EFC porte à la fois sur les employés et les travailleurs autonomes, tandis que celui de l'EPA considère uniquement les employés.

La définition des revenus d'emploi est plus large dans l'EFC que dans l'EPA. En plus du salaire de l'emploi principal rémunéré, l'EFC comprend les revenus provenant d'un ou de plusieurs emplois

secondaires (salariés ou autonomes), les heures supplémentaires rémunérées et les augmentations de revenus d'emploi prévues par le contrat de travail⁶. L'EPA ne tient compte que des salaires et traitements de l'emploi principal rémunéré.

Par ailleurs, la base utilisée pour le calcul des gains diffère. L'EFC produit des ratios à partir des gains annuels, alors que l'EPA se base sur des taux horaires de salaire.

Rappelons que, afin de tenir compte du volume de travail, le ratio le plus utilisé de l'EFC porte uniquement sur les travailleurs à temps plein toute l'année. Il exclut donc de la comparaison les autres travailleurs. La mesure de l'EPA porte au contraire sur l'ensemble des employés, quel que soit leur régime de travail (voir *Effet des travailleurs à temps partiel*). Ce ratio est donc pleinement ajusté pour le volume de travail⁷.

Dans ce qui suit, on tentera de rapprocher les deux taux grâce à deux ajustements du ratio de l'EFC. Les travailleurs autonomes seront d'abord exclus de l'univers de l'EFC et les gains annuels seront ensuite convertis en salaires horaires⁸.

Ajustements

Populations comparables

L'exclusion⁹ des travailleurs autonomes de l'univers de l'EFC a un impact marginal sur le ratio de 1997; ce dernier passe alors de 72,5 % à 72,2 % lorsque seuls les travailleurs à temps plein toute l'année sont considérés (tableau 1).

Tableau 1 : Rapprocher le ratio des gains femmes-hommes de l'EFC à celui de l'EPA

	Ratio
	%
Ratios de l'EFC (gains de 1997)	
Tel que publié	72,5
Après l'ajustement des populations couvertes	72,2
Après l'ajustement du volume de travail (pour les travailleurs à temps plein toute l'année)	78,8
Généralisation de l'ajustement pour le volume de travail à l'ensemble des employés	79,3
Ratio de l'EPA de 1997	
Salaire horaire de l'ensemble des employés (temps plein et partiel)	82,3

Sources : *Enquête sur les finances des consommateurs* et *Enquête sur la population active*

Effet des travailleurs à temps partiel

Le ratio de l'EPA démontre que, chez les travailleurs à temps partiel, les femmes dépassent la parité salariale, comparativement aux hommes (109,9 %). Le ratio des employés à temps plein est de 83,2 %. Sachant cela, pourquoi le fait d'inclure les travailleurs à temps partiel fait baisser le ratio global (de 83,2 % à 82,3 %)?

En fait, lorsque les employés à temps partiel sont ajoutés au ratio global, le numérateur baisse par rapport à celui du ratio des employés à temps plein, parce que les gains horaires des femmes à temps partiel sont moindres que ceux des femmes à temps plein (12,14 \$ contre 14,73 \$ et 14,34 \$ pour l'ensemble). Par ailleurs, le dénominateur diminue également parce que les gains horaires des hommes à temps partiel sont plus faibles que ceux des hommes à temps plein (11,04 \$ contre 17,70 \$ et 17,43 \$ pour l'ensemble). Mais puisque les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à temps partiel (13,3 % et 5,8 % de l'ensemble des employés, respectivement), la baisse relative du numérateur est plus importante que celle du dénominateur.

Revenu d'emploi horaire moyen

	Taux horaire	Poids	Ratio
	\$	%	
Employés	16,10	100,0	82,3
Hommes	17,43	54,9	
Femmes	14,34	45,1	
À temps plein	16,51	81,0	83,2
Hommes	17,70	49,1	
Femmes	14,73	31,9	
À temps partiel	11,84	19,0	109,9
Hommes	11,04	5,8	
Femmes	12,14	13,3	

Source : Enquête sur la population active, 1997

Ajustement pour le volume de travail

L'ajustement le plus important à considérer dans la comparaison des gains est celui relatif au volume de travail. Toutefois, puisque l'EFC ne recueille pas d'information sur les heures de travail par semaine ou par mois, elle ne peut déterminer de façon exacte les heures de travail annuelles d'une personne.

C'est pourquoi la pratique habituelle pour tenir compte du volume de travail consiste à ne considérer que les travailleurs à temps plein toute l'année. Cet ajustement est cependant partiel, puisque les femmes travaillant à temps plein font en moyenne moins d'heures que les hommes (39,5 heures contre 43,8 heures en 1997). Dans le courant d'une année, cette différence peut représenter jusqu'à six semaines de travail.

Un ajustement plus précis du volume de travail est possible en convertissant les gains annuels de l'EFC en gains horaires¹⁰. L'EFC recueille de l'information sur le nombre d'heures de travail hebdomadaires *habituelles* tel que déclaré au moment de l'enquête¹¹. On doit néanmoins faire l'hypothèse que ce nombre correspond au nombre d'heures hebdomadaires *moyennes* travaillées au cours de l'année. Il faut également tenir pour acquis que les personnes qui travaillent «surtout» 30 heures et plus par semaine le font tout au

long des 49 à 52 semaines (et non pas seulement pendant 26 semaines, soit le minimum requis pour faire partie des travailleurs à temps plein toute l'année) (voir note 2).

En divisant les salaires et traitements annuels de l'EFC par le nombre de semaines et d'heures hebdomadaires habituellement travaillées, il est possible de convertir les gains annuels en gains horaires. Le ratio de l'EFC pour les employés à temps plein toute l'année se situe alors à 78,8 % (tableau 1).

Afin de rendre le ratio de l'EFC comparable à celui de l'EPA sur le plan conceptuel, il faut ajouter les «autres employés», soit ceux œuvrant à temps partiel une partie de l'année, à temps partiel toute l'année ou à temps plein une partie de l'année, de façon à couvrir l'ensemble des employés¹². À titre d'exercice, on peut procéder aux mêmes ajustements pour ce sous-groupe d'employés et calculer un ratio pour l'ensemble des employés. Le ratio final s'établit donc à 79,3 % et se rapproche ainsi de celui de l'EPA. Ce rapprochement se maintient également pour un bon nombre de caractéristiques socio-démographiques (tableau 2). (Pour le détail des ratios des gains femmes-hommes de l'EPA de 1998, voir l'annexe 3.)

Tableau 2 : Ratios du revenu femmes-hommes, EFC et EPA

	EFC		EPA
	Revenus annuels**	Salaire*	
		Employés occupés à temps plein toute l'année	Ensemble des employés
		Ensemble des employés	Ensemble des employés
Tous les employés	72,5	78,8	82,3
Âge		%	
15 à 24	80,8	88,9	89,8
25 à 34	76,3	83,4	88,4
35 à 44	73,4	79,8	82,0
45 à 54	69,8	75,6	76,5
55 et plus	66,4	71,8	75,6
État matrimonial			
Célibataire (jamais été marié)	91,8	99,0	93,7
Marié ou conjoint de fait	67,5	73,8	78,3
Autre	80,3	85,7	82,4
Scolarité			
Moins que la 9 ^e année	69,6	73,4	70,3
École secondaire partielle	64,6	69,8	74,5
Diplôme d'études secondaires	73,0	79,6	81,3
Post-secondaire partiel	75,0	78,2	82,6
Certificat/diplôme d'études post-secondaires	70,6	77,3	80,9
Diplôme universitaire	73,6	80,4	84,0
Profession			
Gestion et administration	65,5	72,2	77,5
Professionnels	73,0	80,9	85,2
Travail de bureau	80,7	85,8	89,4
Vente	73,1	78,3	74,8
Services	64,8	70,0	72,2
Secteur primaire	60,8	64,2	67,9
Transformation, usinage et fabrication	65,2	68,2	67,2
Construction	--	--	86,0
Exploitation de matériel de transport	78,8	89,9	84,7
Manutention et autres métiers	61,0	62,1	71,0

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la population active, 1997

* Basé sur les salaires et les traitements. Sont exclus les revenus d'un emploi autonome des employés à traitement ayant un emploi secondaire autonome.

** Calculés selon les personnes occupées à temps plein toute l'année.

Conclusion

Cet article a comparé la nouvelle mesure du différentiel de gains entre les femmes et les hommes produit par l'Enquête sur la population active (EPA) avec la mesure largement utilisée de l'Enquête sur les finances des consommateurs

(EFC). Il a également expliqué les raisons justifiant l'écart considérable de dix points de pourcentage observé entre ces deux ratios.

Plusieurs différences conceptuelles existent entre ces deux mesures. Le ratio de l'EFC couvre l'ensem-

ble des travailleurs, qu'ils soient employés ou travailleurs autonomes. Celui de l'EPA porte uniquement sur les employés. La définition de revenu d'emploi est plus large dans l'EFC, puisque cette dernière couvre les revenus d'emploi d'un ou de plusieurs emplois salariés ou autonomes, les heures supplémentaires rémunérées et les augmentations de salaire prévues au contrat de travail. Dans l'EPA, seuls les salaires et traitements de l'emploi principal sont considérés.

Plus important encore, la base utilisée dans le calcul du revenu diffère : l'EFC recueille des gains sur une base annuelle et l'EPA produit des salaires sur une base horaire. Les ratios de l'EPA sont donc pleinement ajustés pour le volume de travail, alors que ceux de l'EFC ne le sont que partiellement.

Dans cet article, le ratio de l'EFC a été ajusté de façon à le rendre comparable, conceptuellement, à celui de l'EPA. Le contraire aurait été pratiquement impossible parce que l'EPA ne contient pas d'information sur le nombre de semaines de travail. Le ratio ajusté de l'EFC porte donc uniquement sur les salaires et traitements. Un ajustement subséquent a converti les revenus annuels en salaires horaires afin de tenir compte du volume de travail.

Après avoir procédé à ces ajustements, le ratio de 1997 de l'EFC se rapproche passablement de celui de l'EPA, passant de 72,5 % à 79,3 %, comparativement à 82,3 % pour celui de l'EPA. De tous les ajustements effectués, celui du volume de travail a eu l'effet le plus marqué. Ce rapprochement se maintient d'ailleurs pour un bon nombre de variables socio-démographiques.

Sources de données

Plusieurs sources de données permettent de calculer le ratio de revenu des femmes et des hommes. Celle qui est la plus fréquemment utilisée demeure l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Des ratios comparables sont également disponibles par le biais du recensement et des données fiscales de Revenu Canada. Les données du recensement ne sont cependant produites qu'à tous les 5 ans, tandis que celles de Revenu Canada ne fournissent aucune information quant au volume de travail.

Le ratio produit par l'Enquête sur la population active a l'avantage d'être pleinement ajusté pour le volume de travail et d'être disponible sur une base mensuelle, et ce, 21 jours après la semaine de référence de l'enquête.

L'EFC a été menée pour la dernière fois en 1998, recueillant des données portant sur l'année de référence 1997. À partir de l'année de référence 1998, c'est l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) qui amasse les données habituellement produites par l'EFC en plus des données longitudinales sur le travail et le revenu. L'EDTR peut produire une mesure encore plus précise du volume de travail, puisque les heures de travail sont connues pour un maximum de six emplois. Ainsi, il sera possible non seulement de produire les ratios habituels de l'EFC, mais également de présenter des ratios ajustés pour le volume de travail.

Sources de données permettant le calcul du ratio des gains femmes-hommes

Source	Fréquence	Rapidité de publication	Ajustement pour le volume de travail	Dernière année disponible	Ratio pour 1997 %
EFC	Annuelle	20 mois	Partiel	1997	72,5*
EPA	Mensuelle	21 jours	Total	1999	82,3**
EDTR	Annuelle	15 mois	Total	1997	81,0 [†]
Recensement	Aux 5 ans	29 mois	Partiel	1995	70,9*
Revenu Canada	Annuelle	18 mois	Aucun	1997	62,3 ^{††}

* Ratio portant sur le revenu d'emploi des personnes travaillant à temps plein toute l'année

** Ratio portant sur les salaires horaires des employés

[†] Ratio portant sur la moyenne des gains horaires pour tous les emplois des employés

^{††} Ratio portant sur la médiane des revenus d'emploi de l'ensemble des personnes ayant déclaré un revenu d'emploi

Bien qu'apparemment éloignés, les ratios produits par ces deux sources s'avèrent finalement assez semblables lorsque les différences conceptuelles sont prises en compte. L'écart résiduel peut s'expliquer par des différences liées à la méthodologie de ces deux enquêtes.

Perspective

■ Notes

1 «Surtout» signifie qu'une personne a travaillé 30 heures et plus par semaine pendant au moins 26 semaines durant l'année. Elle pourrait donc avoir travaillé moins de 30 heures par semaine le reste de l'année et être malgré tout considérée comme étant à temps plein toute l'année.

2 Les autres travailleurs peuvent avoir travaillé en «grande partie» 29 heures ou moins par semaine pendant 49 à 52 semaines ou moins de 49 semaines durant l'année.

3 Il existe également une variété de types d'horaire pour les personnes œuvrant à temps plein toute l'année puisque, pour être considérées comme telles, ces personnes doivent avoir travaillé «surtout» 30 heures et plus par semaine. Cependant, ce groupe a habituellement un grand attachement au marché du travail et un horaire de travail relativement stable.

4 Les salaires et traitements comprennent en plus les pourboires, les commissions et les primes avant impôt et autres déductions. L'emploi principal est l'emploi pour lequel l'employé a travaillé le plus grand nombre d'heures durant la semaine de référence de l'EPA.

5 L'EPA ne questionne pas les travailleurs autonomes sur leurs salaires et traitements parce qu'il leur est impossible de fournir cette information. Sur le plan conceptuel, les salaires des travailleurs autonomes devraient correspondre au revenu net, soit au revenu moins les dépenses. Cependant, les revenus et les dépenses des travailleurs autonomes ne

coïncident pas toujours dans le temps, puisque les revenus bruts sont généralement le fruit d'heures de travail passées alors que les dépenses courantes ne sont pas nécessairement liées aux heures de travail courantes (le matériel, par exemple, sera souvent payé avant son utilisation). Les travailleurs autonomes peuvent cependant rapporter leur revenu net de l'année civile. Puisque l'EFC et le Recensement de la population se basent sur les revenus annuels, ces enquêtes peuvent couvrir à la fois les salariés et les travailleurs autonomes.

6 Les questions relatives aux salaires et traitements ne sont habituellement posées que lors du premier interview (de six). Cependant, si le répondant change d'employeur ou de tâches, l'intervieweur passe de nouveau la série de questions sur les salaires et traitements. Par exemple, si un employé passe à un nouvel échelon ou si son salaire augmente, ces changements ne sont pas reflétés immédiatement dans les données. Toutefois, ils paraissent éventuellement avec les renouvellements de l'échantillon.

7 D'autres facteurs, tels que les erreurs dues et non dues à l'échantillon, peuvent également expliquer en partie l'écart important entre le ratio de l'EFC et celui de l'EPA. Parmi ceux-ci, notons la taille de l'échantillon plus faible de l'EFC (deux tiers de celui de l'EPA) et la période de référence différente (l'EFC

réfère à l'année précédant l'enquête alors que l'EPA réfère à une semaine contenant le 15^e jour du mois). Par ailleurs, l'EFC demande aux gens de se rappeler leurs activités sur le marché du travail de toute l'année passée, tandis que l'EPA réfère à la semaine passée. Des problèmes de mémoire peuvent donc être plus fréquents dans l'EFC.

8 On ne peut pas ajuster le ratio de l'EPA de façon à le rendre comparable à celui de l'EFC parce que l'EPA ne recueille pas d'information sur le nombre de semaines de travail.

9 Ce premier ajustement peut sembler assez rudimentaire puisqu'il ne tient pas compte des transitions du statut d'«employés» à celui de «travailleurs autonomes», et vice-versa, au cours d'une année. L'EFC étant une enquête annuelle, seul le statut au moment de l'enquête (soit en avril 1998) est recueilli. Un ajustement supplémentaire a donc été effectué afin de tenir compte de ces transitions. Cependant, l'impact est assez marginal, comme on peut le constater dans l'annexe 2.

10 Cette conversion n'est habituellement pas recommandée. Si elle est faite ici, c'est uniquement pour tenter de rapprocher conceptuellement les ratios de l'EFC et de l'EPA. En s'en tenant aux mesures globales moyennes, la comparaison demeure cependant valable.

11 L'EFC, un supplément de l'EPA du mois d'avril, se réfère à l'année précédente. Les heures de travail habituelles correspondent donc à celles du mois d'avril de l'année suivante.

12 Procéder aux mêmes ajustements de volume de travail pour les employés «autres» que ceux travaillant à temps plein toute l'année est plus hasardeux en raison de la diversité des régimes de travail de ce groupe et du fait que les travailleurs qui en font partie sont plus susceptibles de changer leurs heures de travail dans le courant d'une année. Or l'hypothèse à l'effet que le nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail effectuées en 1997 correspondre aux heures habituelles de travail du mois d'avril 1998 est probablement plus loin de la réalité que dans le cas des travailleurs à temps plein toute l'année. Cependant, au niveau global, le résultat final est assez fiable; il est toutefois recommandé d'éviter les ventilations trop détaillées.

■ Documents consultés

STATISTIQUE CANADA. *Gains des hommes et des femmes, 1997*, n° 13-217-XIB au catalogue, Ottawa, 1999.

---. *Guide de l'Enquête sur la population active*, n° 71-543-XPB au catalogue, Ottawa, 1997.

Annexe 1

Qualité des données

L'Enquête sur la population active (EPA) et l'un de ses suppléments, l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), permettent de produire des estimations fondées sur les données tirées d'une enquête-échantillon menée auprès des ménages. L'écart entre les estimations découlant de l'échantillon et celles tirées d'un dénombrement complet effectué dans des conditions semblables est appelé **erreur d'échantillonnage** des estimations.

Bien que l'erreur d'échantillonnage ne soit pas connue, elle peut être estimée au moyen des données-échantillons. Une telle mesure s'appelle le coefficient de variation (CV), lequel représente l'écart-type exprimé en pourcentage de l'estimation. De façon générale, plus l'estimation est grande, plus le CV sera petit. Les estimations tirées de l'EPA qui sont inférieures à 1 500 ont systématiquement des CV élevés, ce qui les rend par conséquent moins fiables. La valeur comparable de l'EFC est de 2 250. Dans le présent article, on considère comme suffisamment fiables les ratios de gains tirés d'estimations provenant d'au moins 2 250 enregistrements (tant au numérateur qu'au dénominateur) pour l'EFC et de 1 500 pour l'EPA.

Des erreurs qui ne se rapportent pas à l'échantillonnage peuvent se produire à presque toutes les phases d'une enquête. Il se peut que les intervieweurs comprennent mal les instructions, que les répondants fassent des erreurs en répondant aux questions, que des réponses soient mal inscrites sur les questionnaires et que des erreurs soient introduites lors de la totalisation et du traitement des données. Ces erreurs sont toutes des exemples **d'erreurs non dues à l'échantillonnage**.

Sur un grand nombre d'observations, les erreurs aléatoires auront peu d'effets sur les estimations de l'enquête. Toutefois, les erreurs qui se produisent systématiquement contribueront à des biais. Des mesures d'assurance de la qualité ont été appliquées à chaque étape du cycle de collecte et de traitement des données. Elles comprenaient l'emploi d'intervieweurs très expérimentés, l'observation des intervieweurs et de la qualité du contrôle des procédures.

Pour obtenir une description plus détaillée de l'EPA, des objectifs, du champ d'observation, des techniques d'échantillonnage, des concepts, des définitions, de la qualité des données, etc., voir l'annexe dans *Statistiques chronologiques sur la population active* (n° 71-201-XPB au catalogue).

Annexe 2

Exclusion des travailleurs autonomes

L'EFC est effectuée une fois l'an. Les gens se déclarant employés au moment de l'enquête peuvent avoir été travailleurs autonomes une partie de l'année précédente, et vice-versa.

Pour éviter d'inclure des personnes ayant changé de statut durant l'année, il est possible de ne considérer que les employés étant à leur emploi depuis au moins 16 mois. (Cette période couvre l'année de référence de l'enquête jusqu'au mois d'avril suivant, date de collecte des données de l'EFC.)

Cet ajustement a un impact assez marginal sur le ratio de 1997, ce dernier passant à 78,5 % (contre 79,3 % lorsque la durée d'emploi n'est pas considérée). La différence est également faible quand l'âge, l'état matrimonial et la scolarité sont pris en considération.

	Ratio femmes-hommes (salaire horaire)	
	Ensemble des employés	Occupés depuis au moins 16 mois*
		%
Tous les employés	79,3	78,5
Âge		
15 à 24	95,3	90,0
25 à 34	85,0	83,5
35 à 44	79,2	79,9
45 à 54	74,6	74,2
55 et plus	73,0	73,2
État matrimonial		
Célibataire (jamais été marié)	99,9	97,2
Marié ou conjoint de fait	73,6	74,1
Autre	85,0	83,7
Scolarité		
Moins que la 9 ^e année	78,1	78,9
École secondaire partielle	71,8	69,6
Diplôme d'études secondaires	79,8	78,7
Post-secondaire partiel	80,0	76,9
Certificat/diplôme d'études post-secondaires	78,6	78,4
Diplôme universitaire	80,1	80,1

Sources : *Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la population active, 1997*

* Sont exclus les revenus d'un emploi autonome des employés à traitement ayant un emploi secondaire autonome.

Annexe 3

Faits saillants

L'écart salarial femmes-hommes s'accroît généralement avec l'âge. En 1998, le ratio est passé de 90 % pour les employés de 15 à 24 ans à 75 % pour ceux de 55 ans et plus.

Le ratio du salaire des employés à temps partiel a dépassé la parité salariale, s'établissant à 114 % contre 83 % pour les employés à temps plein.

L'écart salarial tend à diminuer lorsque la scolarité s'accroît. Les employés ayant moins d'un niveau secondaire affichaient un ratio de 73 %, comparativement à 85 % pour les employés ayant un niveau universitaire.

Les employés célibataires affichaient un ratio plus élevé (92 %) que celui des employés mariés (78 %).

L'écart salarial était le plus faible pour les employés des secteurs de l'agriculture et des services, leur ratio étant respectivement de 90 % et de 87 %. Par contre, le ratio du secteur des finances était de 68,5 %.

Les femmes œuvrant dans les professions primaires affichaient l'écart salarial le plus élevé, le ratio atteignant près de 67 %. Par ailleurs, le ratio des opérateurs de matériel de transport et des commis atteignait près de 90 %.

Les femmes syndiquées obtenaient 0,90 \$ pour chaque dollar gagné par leurs pairs masculins. Ces gains se comparent avantageusement aux 0,78 \$ touchés par les femmes non syndiquées pour chaque dollar gagné par un homme non syndiqué.

Tableau : Ratios des gains horaires des femmes et des hommes (EPA, 1998)

	Tous les âges	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 et plus
Ensemble des employés	82,1	89,7	87,9	81,6	77,3	75,0
Temps plein	82,9	89,9	88,3	82,4	78,4	75,6
Temps partiel	113,8	101,6	104,1	94,2	81,4	92,9
Scolarité						
Moins d'un niveau secondaire	72,8	84,3	74,6	71,0	68,4	71,1
Diplôme d'études secondaires	80,8	82,7	81,5	78,4	74,3	76,5
Post-secondaire partiel	82,6	90,2	88,4	78,5	76,7	69,2
Diplôme ou certificat post-secondaire	80,4	87,3	85,2	80,8	77,4	79,1
Diplôme universitaire	85,1	90,6	89,4	88,9	84,9	81,2
État matrimonial						
Célibataire (jamais été marié)	92,3	89,6	92,0	95,4	97,4	99,4
Marié ou conjoint de fait	78,3	84,4	85,6	79,3	75,3	73,3
Autre	81,2	81,4	83,3	83,1	80,0	77,3
Durée d'emploi						
Moins d'un an	81,8	92,0	86,3	75,6	73,1	69,8
1 à 5 ans	81,3	87,6	87,0	76,6	72,4	73,4
6 à 10 ans	84,9	89,2	89,1	83,2	79,7	78,7
11 à 20 ans	82,6	75,6	89,0	86,3	76,3	73,8
Plus de 20 ans	83,8	-	--	85,9	85,6	77,1
Secteur d'activité						
Agriculture	89,6	96,2	99,1	79,3	84,0	76,0
Autres primaires	81,2	78,5	86,9	84,3	74,4	82,2
Fabrication	73,5	85,1	81,8	73,1	65,4	63,3
Construction	75,5	80,6	79,2	75,5	63,5	75,1
Transport	86,9	86,3	98,6	86,3	86,4	69,9
Communication et autres services publics	84,7	93,4	92,6	87,4	80,3	67,7
Commerce	75,2	92,4	82,3	71,0	66,9	70,0
Finance	68,5	91,9	79,9	62,8	59,8	63,1
Assurance	74,8	112,6	78,6	74,1	73,1	58,2
Affaires immobilières	85,9	100,0	85,5	83,9	74,4	97,1
Services	87,2	97,1	90,7	85,8	79,8	77,8
Administration publique	81,8	96,4	89,0	85,3	77,4	77,5
Profession						
Gestionnaires et autres professionnels	81,4	92,4	89,3	82,1	77,9	73,4
Commis	88,5	95,0	91,2	85,8	83,1	79,9
Ventes	73,2	96,1	79,1	70,5	65,6	66,4
Services	73,1	96,6	76,0	67,8	62,6	76,6
Professions primaires	67,0	78,2	68,7	68,4	60,5	59,5
Transformation, machinerie et fabrication	67,3	80,1	71,4	64,2	61,5	63,0
Construction	80,7	90,1	82,7	87,8	--	--
Opération de matériel de transport	89,0	80,4	95,8	89,1	88,1	89,5
Manutention et autres métiers	69,9	86,9	74,4	67,2	56,2	66,4
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	81,0	88,6	85,4	78,0	75,4	76,5
20 à 99 employés	84,5	92,4	88,8	82,4	81,4	79,3
100 à 500 employés	80,8	90,4	86,9	81,2	76,2	73,1
Plus de 500 employés	86,7	90,3	93,2	90,0	81,9	77,6
Syndicalisation						
Membres et couverts	89,8	94,9	95,6	89,3	87,7	83,5
Membres	90,1	94,8	96,2	89,6	88,1	83,9
Couverts par une convention collective	84,8	93,9	88,0	83,9	82,0	76,7
Non-membres	78,1	89,5	84,6	77,0	69,1	69,4

Source : Enquête sur la population active